

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4643

présenté par
M. Breton

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , en associant les professionnels de l'ensemble des métiers du secteur agricole dont la liste est définie par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de préciser que les professionnels doivent représenter l'ensemble des métiers du secteur agricole dès lors qu'ils sont volontaires.